

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016

Présents : MM. GUILLAUME, PILLIER, HUBERT, CHAMPION, IMHOFF et Mmes CLEMOT, BOURSIN et HALIN.

Absents excusés: MM. CUREAUDEAU, DAVASE (pouvoir) et Mmes AUDEBRAND, NIVELLE et Mme BERNET-CARAMAM.

Absents : M. QUINCHARD et Mme ROBINEAU.

Demande de retrait de la commune des Ulmes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine.

Vu la délibération de la commune de Les Ulmes émettant un avis défavorable quant à la création de la commune nouvelle de Doué en Anjou constituée des 11 communes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine ;

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de se prononcer quant au retrait de la commune de Les Ulmes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, avec effet au 29 décembre 2016.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal par 8 voix pour et une abstention :

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de les Ulmes de la Communauté de Communes de la Région de Doué-la-Fontaine, avec effet au 29 décembre 2016.

Acquisition immobilière dans le cadre du Droit de Prémption communal.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'un droit de préemption a été instauré le 30 septembre 2008 par délibération du Conseil Municipal sur les parcelles ZE 608, 789, 744, 748 et 747.

Puis, Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal, que ces terrains sont en vente et qu'il a envoyé une demande d'estimation à France Domaine à Angers, afin d'envisager l'acquisition du bien immobilier.